

## Grèce

### RÉFORME DU SYSTÈME DES RETRAITES

Suite à la grave crise économique que traverse le pays, le gouvernement grec a présenté, le 10 mai, un projet de loi visant à réformer le système des retraites au bord de la faillite.

La réforme vise à réduire le montant des pensions de retraite, à introduire des pénalités en cas de départ à la retraite anticipé, à accroître l'âge légal de la retraite et à modifier la formule de calcul de la pension de retraite. Le déficit du système de retraite s'élève actuellement à 4 milliards d'€ pour 2010.

Plus précisément, la réforme prévoit d'accroître l'âge effectif de la retraite de 61,5 ans aujourd'hui à 63,5 ans dans les années à venir, sachant que l'âge légal de départ à la retraite est de 65 ans. Cependant, un certain nombre de professions, tant dans le secteur public que privé (policiers, journalistes pour la télévision et la radio publiques, services de sécurité) peuvent prétendre à la retraite à partir de 50 ans, à condition d'avoir cotisé au régime de retraite pendant 35 années. À l'avenir, ces privilèges seront supprimés et le calcul de l'âge de la retraite sera effectué dans les mêmes conditions pour tous les salariés à compter de 2013. Ainsi, le nombre

d'années de cotisations pour bénéficier d'une retraite à taux plein sera de 37 ans pour tous, et les salariés seront incités à travailler au moins 40 années.

À compter de 2018, une baisse de 15 % du montant de la retraite sera introduite, tant pour le privé que pour le public ; les salariés ne percevront en effet plus 14 mois de retraite mais 12. De plus, les primes versées à Noël, à Pâques et en été seront remplacées par un taux de remplacement forfaitaire.

Le nouveau système vise également à décourager les salariés à partir à la retraite de manière anticipée ; une décote de 6 % sera appliquée pour chaque année de préretraite. Les modalités de calcul de la retraite seront également modifiées et le taux de remplacement ne pourra excéder 65 % du salaire mensuel du retraité contre 70 % actuellement.

Le projet de loi doit être soumis aux députés avant la fin du mois de mai pour une adoption prévue courant juin 2010.

*Source : IPE News - mai 2010*